

AFP - décembre 2009 - Journal - 17:09:02 - Internet GMT  
Mercredi 9 décembre 2009 - 17:09:02 GMT

**Immobilier: nouvelle réglementation thermique connue mi-2010**

PARIS (AFP) - Les textes définissant la nouvelle réglementation pour les bâtiments basse consommation (BBC), applicable à partir de 2013, seront publiés dès mi-2010, a annoncé mercredi le secrétaire d'Etat au Logement Benoist [Apparu](#).

"Le gouvernement sera en mesure, dès janvier 2010, d'établir les grandes lignes de la réglementation +basse consommation+ et, dès mi-2010, de publier les textes réglementaires: nous sommes dans les temps", a déclaré M. [Apparu](#) à l'[Assemblée Nationale](#) en réponse à une question du député UMP [Claude Birraux](#).

Le 1er janvier 2013, tous les permis de construire des nouveaux bâtiments, suite aux décisions du [Grenelle](#) de l'Environnement, devront respecter la nouvelle norme [BBC](#).

Celle-ci impose une consommation d'énergie primaire de moins de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne selon les régions, incluant le chauffage, la production d'eau chaude, l'éclairage et la ventilation mais pas l'électroménager, alors qu'elle est actuellement de 240 Kwh/m<sup>2</sup>/an dans les 31 millions de logements en France.

La proposition de M. [Birraux](#) "de moduler la norme en fonction de la taille du logement est aussi de nature à rendre la réglementation plus équitable pour nos concitoyens", a indiqué M. [Apparu](#).

Pour M. [Apparu](#) "avec des techniques existantes, faire de la +basse consommation+ sans surcoût, c'est possible dès lors qu'il y a un effort dans la conception initiale du bâtiment".

Le [ministère du Logement](#) estime, pour le moment, à 15% le surcoût de construction lié à la mise en oeuvre du label [BBC](#), soit un coût moyen supplémentaire de 1.450 euros hors taxes/m<sup>2</sup>.

L'[Agence](#) pour le développement et la maîtrise de l'énergie (Ademe) pense que ce surcoût pourra être ramené entre 5% et 10% d'ici à 2012 et qu'il pourra être amorti en 10 ou 15 ans grâce aux économies d'énergie.

La construction d'un bâtiment à basse consommation implique notamment une isolation thermique renforcée, une ventilation améliorée, un chauffage à haut rendement et une utilisation importante des énergies renouvelables.

**Illustration(s) :**

Philippe Huguen  
Les textes définissant la nouvelle réglementation pour les bâtiments basse consommation (BBC), applicable à partir de 2013, seront publiés dès mi-2010, a annoncé mercredi le secrétaire d'Etat au Logement Benoist [Apparu](#).

© 2009 AFP - Journal Internet AFP. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20091209-ZK-CNGx21b82828699c182c1628b5c07f43f3c94x2141